



Compte-rendu de la réunion
 du Conseil de Communauté de Communes
 Messigny et Vantoux, le 5 février 2019
 Convocation du 30 janvier 2019

Présents/Pouvoirs :

M. Jean-François DESSOLIN	Maire	Bligny le Sec	
M. Gabriel BLAISE	Maire	Chanceaux	
M. Daniel PETEUIL	Maire	Champagny	
M. Albert LACOMME	Maire	Curtil-Saint-Seine	
M. Pascal MINARD	Maire	Darois	
M. Bruno MOUSSERON	Conseiller Municipal	Darois	
M. Jean-René ESTIVALET	Maire	Etaules	
M. Gilles DUTHU	Maire	Francheville	
M. Bénigne COLSON	Maire	Frenois	
M. Marc HIERHOLZER	Maire	Lamargelle	Absent excusé
Mme Catherine BURILLE	Maire	Léry	Absente excusée
M. Vincent LEPRÊTRE	Maire	Messigny-et-Vantoux	Absent excusé pouvoir à Catherine Louis
Mme Céline PICCIONE	Adjointe	Messigny-et-Vantoux	Absente
M. Alain DUVERT	Adjoint	Messigny-et-Vantoux	
Mme Nadine VOLLMER	Conseillère Municipale	Messigny-et-Vantoux	Absente excusée pourvoir à Duvert Alain
M. Julien OLLAGNIER	Adjoint	Messigny-et-Vantoux	Absent
Mme Marie-Madeleine FEBVRE	Conseillère Municipale	Messigny-et-Vantoux	Absente excusée pourvoir à Ressay Serge
Mme Françoise GAY	Conseillère Municipale	Messigny et Vantoux	
M. Serge RESSY	Conseiller Municipal	Messigny et Vantoux	
M. Jean-Luc COUTURIER	Conseiller Municipal	Messigny et Vantoux	Absent
M. Alain MORISOT	Maire	Panges	
M. BOUCHEROT Nicolas	Maire	Pellerey	
M. Pascal THEIS	Maire	Poiseul-la-Grange	Absent excusé
Mme Éliane LÉPINE	Maire	Poncey-sur-L'ignon	
M Gilbert PERRON	Maire	Prenois	
Mme Françoise LEBRUN	Adjointe	Prenois	
M. Denis MAIRET	Maire	St-Martin-du-Mont	
M. Bertrand TORTOCHAUX	Adjoint	St-Martin-du-Mont	

M. Daniel MALGRAS	Maire	Saint-Seine-l'Abbaye	
M. Fabien CORDIER	Adjoint	Saint-Seine-l'Abbaye	
M. Raymond DUMONT	Maire	Saussy	
M. Jean-Michel STAIGER	Maire	Savigny-le-Sec	
M. Florian GONZALEZ	Adjoint	Savigny-le-Sec	Absent
Mme Martine SICCARDI	Adjointe	Savigny-le-Sec	
M. Claude PRATBERNON	Adjoint	Savigny-le-Sec	Absent excusé pouvoir à STAIGER Jean- Michel
M. Cyrille FAUCONNET	Maire	Trouhaut	
Mme Catherine LOUIS	Maire	Val Suzon	
M. Dominique FEVRET	Maire	Turcey	
M. Pierre GARNIER	Maire	Vaux Saules	
Mme Marie-Claude POSIERE	Maire	Villotte-Saint-Seine	

Madame Catherine LOUIS déclare la séance ouverte à 19h.

Madame Louis énonce les excusés et les pouvoirs. Le quorum est atteint.

Monsieur Bruno MOUSSERON est désigné secrétaire de séance.

Madame Louis propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 4 Décembre 2018.

Le procès-verbal est adopté

Point 1 : Approbation des statuts du SITNA et désignation des représentants de la CCFSS

Vu les statuts de la CCFSS,

Vu la délibération du Sitna en date du 18 décembre 2018, approuvant les nouveaux statuts du Sitna.

Madame la Présidente explique qu'il convient d'adopter les nouveaux statuts du Sitna qui modifie la composition du Comité Syndical et le calcul des participations.

En effet, les contributions seront désormais calculées au prorata de la population estimée de chaque EPCI sur le périmètre d'intervention du syndicat et le nombre de délégué attribué à notre collectivité est désormais d'un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Bureau propose Monsieur Jean-Michel Staiger en délégué titulaire et Monsieur Vincent Leprêtre en délégué suppléant.

Après délibération, le Conseil Communautaire :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

- **ADOPTE** les nouveaux statuts du Sitna votés le 18 décembre 2018
- **DESIGNE** Monsieur Jean-Michel STAIGER comme délégué titulaire, et Monsieur Vincent LEPRETRE comme délégué suppléant au Sitna.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Point 2 : Ouverture de crédits au compte 21731 du budget Général

Vu la facture de travaux des éclairages de la Médiathèque d'un montant de 5 565.91 € TTC

Madame la Présidente explique qu'il convient de procéder à une ouverture de crédits 2019 de 6000 € au compte 21731 du budget général, afin de régler une facture en investissement avant le vote du budget.

Après délibération, le Conseil Communautaire :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

- **AUTORISE** l'ouverture de crédits de 6000€ au compte 21731 du budget général de la CCFSS
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Point 3 : Ligne de Trésorerie 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2019 ;

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Considérant la proposition de la Caisse d'Epargne,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

Pour : 33

Abstention(s) : 0

Contre(s) : 0

- ⇒ **DECIDE** de contracter auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance une ouverture de crédit aux conditions suivantes :
- ✓ 400 000 € (quatre cent mille euros) ;
 - ✓ Taux T4M +1.10% ;
 - ✓ Commission d'engagement : 0,20% (soit 800€) ;
 - ✓ Le remboursement s'effectuera au plus tard le 15/02/2019.
- ⇒ **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents nécessaires à ce dossier et notamment la convention.

Point 4 : Cap 100% Côte d'Or – Projets Communautaires

Madame la Présidente explique que le Conseil Départemental a mis en place le dispositif Cap 100% Côte d'Or, permettant aux Communautés de Communes de bénéficier d'une aide financière du Département pour le portage de projets communautaires structurants.

Au titre de la CCFSS, et au regard de ses compétences, il est proposé d'inscrire :

- le Pôle périscolaire communautaire situé sur la commune de Savigny le Sec
- le projet de micro-crèche sur la commune de Messigny et Vantoux
- le projet de micro-crèche sur la commune de Darois

Après délibération, le Conseil Communautaire,

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 1

- **SOLLICITE** l'inscription de ces projets au titre du dispositif Cap 100% Côte d'Or.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Madame la Présidente a précisé que le dispositif Cap 100% Côte d'Or, permettait de financer 3 projets portés par l'EPCI, et 3 projets portés par les communes. La délibération ici présentée concerne les projets portés par la CCFSS.

Le financement par ce dispositif est compris en 25% et 50% du projet, et, est soumis à l'arbitrage du Président du Conseil Départemental.

Au cours de la séance 2 projets portés par les communes ont été débattus :

- le projet de Maison de Santé sur la commune de Saint Seine l'Abbaye : Monsieur le Maire a informé les délégués de l'envoi de son dossier dans le cadre de ce dispositif – il conviendra le moment venu de délibérer sur l'inscription de ce projet dans ce dispositif au sein du Conseil Communautaire

- le projet de terrain de foot synthétique sur la commune de Savigny le Sec. Madame la Présidente rencontrera avec Monsieur le Maire de Savigny le Sec, les services de département afin de trouver les meilleurs financements possibles pour ce projet – s'il est nécessaire de recourir au dispositif Cap 100% Côte d'Or, le Conseil Communautaire délibèrera le moment venu, l'appel à projet pouvant intervenir jusqu'au mois de septembre 2019.

La séance est levée à 19h50.

*La Présidente,
Catherine LOUIS*


